



DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

Arrêté N°COM-2026-63

ARRETE MUNICIPAL

nommant les membres du conseil d'administration du CCAS

LE MAIRE D'AVANNE-AVENEY

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-23 en date du 1^{er} avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
- Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 30/03/2026 ;
- Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
- Vu la réponse de l'association Secours Populaire reçue en mairie le 01/04/2026 sous forme de courriel ;
- Vu la réponse de l'association Croix Rouge Française reçue en mairie par courrier le 04/04/2026 ;
- Vu la réponse de l'association France Alzheimer reçue en mairie le 20/05/2026 ;

ARRETE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- M. René LAURENT, représentant le Secours populaire français ;
- Mme Louisa SIANO, représentant l'association Croix Rouge Française ;
- M. Daniel CLERC, représentant de l'association France Alzheimer.

Article 2 – Le présent arrêté sera **affiché en mairie et publié sur le site internet** de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à AVANNE-AVENEY, le 21/05/2026
Marie-Jeanne BERNABEU

